



Ville de La Ferté-Macé
Hôtel de ville – Mairie
Place de la République
61600 La Ferté Macé
Tel : 02 33 14 00 40
mairie@lafertemace.fr

**REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS
ET FUSION DE DEUX CASES COMMERCIALES
Place Leclerc – La Ferté Macé**

Phase 2

Marché public n° 2026MP601 (09 lots)

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

Le règlement de la consultation décrit les règles de la procédure de passation.



**Date et heure limites de remise des offres :
Lundi 16 février 2026 à 12h00**

Acheteur et maître d'œuvre

Pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage :

Ville de La Ferté-Macé

Hôtel de ville – Mairie

Place de la République

61600 La Ferté Macé

mairie@lafertemace.fr

02 33 14 00 40

Maître d'œuvre :

BOO' Marie-Stanis Peray architecte ALIDADE architecture intérieure & design

1 boulevard du Midi

61800 TINCHEBRAY

agence@alidade.fr

02 33 64 02 28

Objet du marché

Le présent marché de travaux concerne :

- des travaux de réhabilitation de deux logements
- la fusion de deux cases commerciales

L'immeuble se situe aux n° 25 et 26, place du Général Leclerc – 61600 LA FERTE-MACE

Ces travaux sont décrits au travers du CCTP et ses annexes.

Procédure de passation et négociation

La consultation donnera lieu à un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le respect du code de la commande publique.

La publicité sera effectuée via la plateforme de mise en ligne des marchés publics :

<https://demat.centredeesmarches.com>

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la négociation après analyse des offres.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Groupements

Un candidat peut se présenter seul ou associé à d'autres opérateurs.

Décomposition du marché

Allotissement :

L'opération de travaux se divise en 9 lots :

- Lot 01. Démolition – gros œuvre
- Lot 02. Charpente – couverture – bardage
- Lot 03. Menuiserie extérieure
- Lot 04. Plâtrerie – isolation - menuiserie intérieure
- Lot 05. Electricité CFO-CFA
- Lot 06. Plomberie – ventilation – chauffage
- Lot 07. Chape carrelage – faïence
- Lot 08. Sol souple
- Lot 09. Peinture

Tranches :

Sans objet.

Phases et délais d'exécution :

Le délai d'exécution global est prévu sur douze (12) mois pour l'ensemble des corps d'état à compter des ordres de service. Il est prévu une période d'un (1) mois de préparation de chantier NON comprise dans le délai d'exécution à compter de la notification du marché.

L'opération sera réalisée en 1 tranche sans discontinuité avec une livraison du commerce en RDC en priorité en Octobre 2026.

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Lot n° 4 : Plâtrerie – Isolation – Menuiserie intérieure (PSE 01 :Panneaux acoustiques minéraux plafond 25mm)

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Dossier de consultation des entreprises

Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement,
- le règlement de la consultation,
- le CCAP,
- le CCTP,
- les annexes techniques.

Le candidat qui répond au marché accepte ces documents sans modification. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

Communication du DCE :

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger via :

<https://demat.centraledesmarches.com>

Questions des candidats et réponses :

Les candidats pourront poser des questions, via la plateforme des marchés publics, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Les réponses seront données le mercredi suivant le jour de la demande, via le même canal.

Modification de détail au dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Visite des lieux

Une visite des lieux d'exécution du marché est vivement recommandée.

Les jours de visite sont fixés aux :

- vendredi 23 janvier 2026
- mardi 27 janvier 2026
- vendredi 6 février 2026

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Prendre rendez-vous aux Services Techniques (02.33.14.00.45 ou services.techniques@lafertemace.fr).

Les candidats pourront joindre à leur offre l'attestation de visite signée du maître d'ouvrage.

Présentation des propositions

Candidature :

Pièces à fournir :

- Formulaire DC1

Formulaire DC2 complété (ou les qualifications professionnelles de son personnel et la liste de travaux comparables à ceux faisant l'objet du marché exécutés au cours des 5 dernières années). Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr dans sa rubrique Direction des affaires juridiques / Formulaires.

- Attestations fiscales, sociales, URSSAF, assurances
- Présentation de l'entreprise
- RIB

Pour justifier des capacités d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Offre :

Pièces à fournir :

- L'acte d'engagement complété et signé
- Un bordereau des prix complété,
- Un détail estimatif complété et signé
- Un mémoire technique
- Les fiches techniques des matériaux
- Un planning d'intervention
- L'attestation de visite le cas échéant

Cadre du mémoire technique :

Le mémoire technique n'a pas vocation à prouver les capacités professionnelles du candidat mais devra permettre de juger de la pertinence et de l'adaptation de l'offre aux attentes formulées dans le dossier de consultation, notamment au regard des critères de jugement des offres décrits dans le présent règlement de consultation.

Langue de rédaction des propositions :

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Unité monétaire :

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante :

<https://demat.centredelesmarches.com>

Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités techniques et professionnelles

Critères de jugement des offres :

- Critère A – 30 % - Qualité technique de l'offre :

- Moyens humains et qualité (diplômes, aptitudes, brevets, niveau, etc...) des personnels mis à disposition pour la réalisation du marché, en phase d'étude et en phase chantier, sous forme d'organigramme (/10)
- Méthodologie des procédés d'intervention proposés par le candidat pour la réalisation du marché (Méthodologie en phase étude, moyens matériels, méthodologie et phasage

des travaux, définition des interactions avec les autres corps d'état, etc...) et limiter les nuisances pour les riverains (/10)

- Qualité des matériaux proposés (suivant les prescriptions du CCTP : similaire en termes de qualité technique, nominative, économique, décoratives architecturales et de garantie) suivant notices descriptives détaillées et fiches techniques jointes au mémoire (10)

- **Critère B – 30 % - Planning d'intervention détaillé suivant :**

- Les articles du CCTP, l'ordre de réalisation des ouvrages et les différentes localisations,
- L'identification des phases critiques (interactions et coordination entre les différents corps d'état,
- L'identification des dates hors d'eau, hors d'air pour les lots concernés,
- Les délais de séchage,
- Les interventions sans autre corps d'état,
- Le nombre de personnes affecté à chaque ouvrage.

- **Critère C – 40 % - Prix**

Le critère prix sera apprécié au regard du montant global renseigné dans le détail estimatif. La note correspondant au critère prix sera proportionnelle au prix proposé par le candidat.

Afin de respecter l'équilibre entre les critères, la meilleure offre recevra la note maximale pour chaque critère.

A. **Cotation de la valeur technique de l'offre (A)**

Pour chacun des critères définis (cf. données ci-dessus), il sera attribué une note de 0 à 10 (nombre entier uniquement). La cotation sera établie à partir de l'échelle d'appréciation suivante :

Aucun élément	0 point
Très insuffisant	2 points
Insuffisant :	4 points
Moyen :	6 points
Bien :	8 points
Très bien :	10 points

La moyenne sur 10 et arrondi à 2 chiffres après la virgule des notes données aux différents critères, sera représentative de la valeur technique de l'offre.

B. **Cotation du planning d'intervention détaillé (B)**

Il sera attribué une note de 0 à 10 (nombre entier uniquement). La cotation sera établie à partir de l'échelle d'appréciation suivante :

Aucun élément	0 point
Très insuffisant	2 points
Insuffisant :	4 points
Moyen :	6 points
Bien :	8 points
Très bien :	10 points

C. **Cotation financière des offres (C)**

Chaque offre techniquement et économiquement recevable se verra attribuer une note (arrondie à 2 chiffres après la virgule) déterminée par l'application de la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre considérée} = (\text{offre la plus faible} / \text{offre considérée}) \times 10$$

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

D. **Calcul de la note finale**

Les notes obtenues selon chaque critère seront pondérées, afin d'obtenir un classement des offres, de la façon suivante :

$$\text{Note finale} = (A \times 30\%) + (B \times 30\%) + (C \times 40\%)$$

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées.

Dans certains cas, l'acheteur pourra inviter les candidats à régulariser leur offre. Cette régularisation ne peut pas avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre concernée.

Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours ou service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif
3 rue Arthur LEDUC
14000 CAEN
Téléphone : 0231707272
Fax : 0231524217
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.